

VITAO



Conditions générales de ventes - Particuliers

Article 1 : Identification

Le présent contrat de vente est conclut entre :

Mme Anne MATHIEU, instructrice Eponaquest® et P.O.H.® (ci-après "le vendeur")
et "le client"

Est considérée comme Client toute personne physique ou morale réalisant auprès du Vendeur une réservation validée, accompagnée de son règlement.

Article 2 : Commande et réservation

Toute commande passée au Vendeur par le Client implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente. La réservation est effective à réception du formulaire d'inscription (formulaire d'inscription rempli sans erreur, ni omission) accompagné du règlement de la totalité du montant de la prestation.

Pour les particuliers un e-mail de confirmation pour valider la réservation et l'inscription est envoyé par le Vendeur au Client une fois l'inscription complète reçu (formulaire d'inscription et règlement).

Article 3 : Inscription et paiement :

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription signé et du montant total de l'atelier payable :

Par chèque libellé à l'ordre de : **Port Parallèle Production/ VITAO** à envoyer à l'adresse suivante :
Port Parallèle Production/ VITAO
70, rue Amelot - 75011 PARIS

Ou par virement sur le compte de **Port Parallèle Production/ VITAO** - Crédit coopératif Paris gare de l'Est - RIB : 42559 00003 2100999240987 - IBAN : FR76 4255 9000 0321 0099 9240 987
BIC : CCOPFRPPXXX

Pour les ateliers à destination des particuliers le nombres de places étant limités, les réservations sont traitées dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des réservations complètes (formulaire d'inscription et règlement).

En cas d'atelier complet, le Client est immédiatement prévenu par le Vendeur et sa réservation est annulée. Le règlement reçu est alors restitué au Client sous forme d'un avoir du montant de son règlement valable sur une prochaine prestation de son choix ou d'un remboursement du montant de son règlement selon sa demande.



Article 4 : Tarif et Prix

Les prix sont indiqués en euros €.

Lorsqu'il s'agit d'une formation continue financée dans le cadre d'une formation professionnelle, nos tarifs sont exonérés de TVA.

Article 3 : Attestation

La participation totale à chaque atelier suivi donne droit à une attestation de présence.

Aucun certificat ou diplôme n'est décerné par VITAO.

Article 4 : Conditions d'annulation

- ✚ **En cas d'annulation par le vendeur :** VITAO se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant pour son organisation ou son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exigent. Le règlement reçu sera alors restitué sous forme d'un avoir du montant de son règlement valable sur une prochaine prestation de son choix ou d'un remboursement intégral dans les jours suivant la notification de l'annulation.

- ✚ **En cas d'annulation par le participant :**
 - 75% du montant sera remboursé pour une annulation plus de 30 jours avant la date de l'atelier ou de la formation.
 - 50% du montant sera remboursé pour une annulation 15 jours avant la date de l'atelier ou de la formation.
 - Pas de remboursement pour une annulation moins de 15 jours avant la date de l'atelier ou de la formation.
 - 100% des frais seront remboursés en cas d'empêchement pour force majeure ; un justificatif sera demandé.

Article 5 : Garanties

La prestation proposée par le Vendeur bénéficie d'une garantie de moyens : Le Vendeur s'engage à délivrer au Client un état de l'art de l'approche Eponaquest®. Le potentiel de progression dépend entièrement du Client, de ce qu'il fera de ses expériences avec les chevaux, du temps que le Client consacra à leur mise en œuvre.

Les photos utilisées pour la promotion de la prestation sont des "suggestions de présentation" pour illustrer la prestation. Les conditions peuvent varier des visuels photographiques et/ou vidéos présentés. Ces visuels ne sont en rien contractuels.

Article 6 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit français.

Article 7 : Assurances et responsabilité civile

Le Vendeur a souscrit une assurance pour garantir sa Responsabilité Civile Professionnelle pour ses activités avec les chevaux et les ateliers de développement personnel et professionnel facilités par le cheval.



Article 8 : Engagement du Vendeur

Le Vendeur, Instructeur Eponaquest® certifié, a signé et s'est engagé à respecter le code éthique et standard de pratique de l'Approche Eponaquest®.

Pour le bon déroulement de l'atelier, le vendeur peut faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés.

Article 9 : Engagement du Client

Le Client s'engage à suivre les recommandations du Vendeur en matière de sécurité.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les enregistrements audio du contenu des ateliers sont soumis à l'autorisation des instructeurs, sous réserve de l'accord des participants à l'atelier.

VITAO et les instructeurs des ateliers sont propriétaires des contenus relatifs aux ateliers et des documents pédagogiques. Toute personne se permettant la reproduction ou diffusion de ces documents dans un cadre autre que privé est soumise aux peines prévues par la loi.

Article 11 : Collecte et traitement des données

Toutes les informations personnelles recueillies sont traitées de manière confidentielle. Votre adresse e-mail nous servira à vous contacter. Les données reçues ne seront pas utilisées à des fins de prospection. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (selon l'Article 23 de cette loi).

Ces droits sont exerçables en vous adressant à VITAO. Aucune donnée personnelle n'est collectée à votre insu.

Article 12 : Photos et vidéos

- ✚ Toute prise de photographie ou de vidéo par un client est réservée au strict usage personnel et privé. Le client s'engage à demander l'autorisation aux personnes présentes et au vendeur avant toute prise de photo ou vidéo.
- ✚ Pour publier une photo, le client doit obtenir l'autorisation écrite des personnes concernées ainsi que du vendeur.
- ✚ Dans le cas de prises de photographies ou de vidéos par le vendeur, le client sera informé dès le début du stage et son autorisation lui sera demandée.

Le vendeur s'engage à respecter la volonté du client quand à la prise de visuels et leurs utilisations.

Nous vous remercions.